

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
83260 la CRAU

LR/AR

**OBJET** : DSP Eau et Assainissement  
Recours gracieux.

La FARLEDE le 29 janvier 2008

Copie à M le Préfet

Monsieur le maire,

Vous avez le 22 janvier 2008, au cours d'une séance houleuse fait délibérer votre conseil municipal sur le lauréat de la procédure de délégation de service public eau et assainissement. Cette délibération vous autorise à signer ladite DSP et à confier pour 15 ans de plus les services publics concernés à la SVAG votre ancien fermier.

Compte tenu de la durée des précédents contrats, la délégation portera sur plus de 35 ans...situation dommageable à nos yeux, susceptible de générer des rentes de situation, en l'absence de véritable investissement de la part du fermier.

Les délais de la procédure ont été tenus au minimum, sans qu'un délai supplémentaire ait été accordé à deux entreprises candidates qui le sollicitaient. Nous comprenons mal votre motivation. Nous considérons que l'esprit de la loi Sapin, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, a été dénaturé.

Nous nous interrogeons sur l'économie générale du contrat. En effet en l'absence d'offres concurrentielles, cette DSP se résume dans les faits à un prolongement des contrats existants sans remise à plat du coût réel des services et par conséquent des tarifs. Ces nouveaux contrats ne respectent pas au mieux les intérêts de la collectivité et ceux des usagers qui ne bénéficieront pas d'une baisse significative de tarif pourtant logiquement attendue. Faut-il rappeler que le prix de l'eau à la Crau est déjà le plus élevé de la CCVG ?

C'est la raison pour laquelle nous soutenons fermement les réserves émises par la DGCCRF et vous demandons, monsieur le Maire, de retirer cette délibération qui nous semble inopportune à quelques semaines de la mise en place d'un nouveau conseil municipal.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Pour le Bureau Josette GILBERTON, présidente